



Grand Prix :

Villiers-le-Bel lutte contre la précarité énergétique

Primée par les Prix Energies Citoyennes 2014 dans la catégorie « entre 20 000 et 100 000 habitants », la Ville de Villiers-le-Bel (Val-d'Oise, 27 000 habitants) met l'accent sur l'isolation des logements, l'accompagnement des propriétaires qui réalisent des travaux et la fourniture de chauffage par un réseau de chaleur.

Villiers-le-Bel s'est engagée récemment dans l'élaboration de son Agenda 21. Mais la ville a une certaine longueur d'avance. Depuis 1984, elle est dotée d'un site de géothermie avec réseau de chaleur. En 2000, celui-ci a été couplé à un système de cogénération. Aujourd'hui, ce site chauffe trois quartiers de la ville, soit l'équivalent de 3 900 logements. L'objectif est d'affranchir la population des hausses des énergies fossiles en proposant un tarif stable, et ainsi de lutter contre la précarité énergétique.

Actuellement, les élus songent à coupler ce réseau de chaleur à l'usine d'incinération du syndicat intercommunal de gestion des ordures de Sarcelles (SIGIDURS). Cette mutualisation permettrait de distribuer de la chaleur à des bâtiments collectifs à l'est de la ville de Villiers-le-Bel, mais aussi de limiter l'apport de la cogénération au gaz qui est actuellement utilisée.

Un éclairage public modernisé

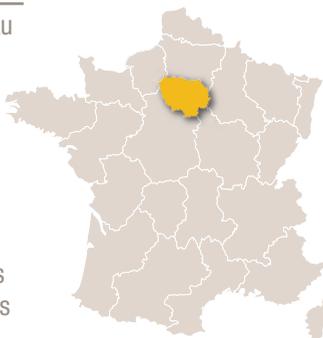
La performance énergétique des bâtiments est aussi une préoccupation de la commune. En témoigne la construction, en 2008, de l'école Louis Jouvot. Chauffage géothermique par puits, toiture végétalisée, orientation intelligente... Ce bâtiment offre une performance équivalente à celle du label BBC.



Dans le parc d'Astanières, des lampes LED ont été installées.

Quelques points clés :

- **6 175** logements chauffés grâce au réseau de chaleur alimenté par géothermie.
- Les mesures prises sur l'éclairage public entraînent une baisse de la facture comprise **entre 30 et 60 %**.
- **14** voitures électriques acquises pour la flotte municipale.
- À l'école Louis Jouvot, les consommations d'énergie sont inférieures de **56 %** à celles d'un bâtiment classique.



Autre initiative : une campagne de modernisation de l'éclairage public, qui a démarré en 2012. Des lampes à LED ont été installées pour diminuer les consommations. De plus, entre 22 heures et 7 heures du matin, le système choisi permet de moduler au plus bas l'intensité lumineuse et donc de réduire encore la facture.

Réduire la facture, cela vaut aussi pour les habitants. C'est le sens des actions mises en place par le Centre Communal d'Action Sociale : tarifs sociaux de solidarité, chèque d'accompagnement personnalisé pour l'eau... Et depuis septembre 2014, des ateliers sur la précarité énergétique sont organisés en vue de sensibiliser les ménages.



© Ville de Villiers-le-Bel

TÉMOIGNAGE

Maurice Maquin,
adjoint au maire de Villiers-le-Bel chargé
du développement durable et de la mission
Agenda 21



“ Accompagner les propriétaires dans la rénovation de leur logement ”

“ Le Prix Energies Citoyennes est une chance pour nous. Il montre les facettes positives de Villiers-le-Bel et gomme un peu l'image négative de ville de banlieue qui nous est parfois attribuée. Maintenant, nous pouvons nous appuyer sur ce prix pour poursuivre nos actions. Notre stratégie met l'accent sur le chauffage et une bonne isolation du bâti pour limiter la précarité énergétique. Un exemple : le quartier des Carreaux a bénéficié du premier Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU). Dans ce cadre, nous avons demandé une isolation renforcée des nouveaux bâtiments. Par ailleurs, en 2015, la Ville va initier un accompagnement innovant des propriétaires occupants, qui sera piloté par l'association des « Compagnons Bâtisseurs » : ceux-ci apprennent aux habitants à rénover eux-mêmes leur logement pour réduire les pertes thermiques. ”

Déposez votre candidature pour les Prix Energies Citoyennes avant le 6 mars 2015 sur www.energies-citoyennes.fr